

## SIDI SAÏD AVOUE :

# «Le P-V du 12 février est anti-réglementaire et j'en assume la responsabilité»

Abdelmadjid Sidi Saïd a reconnu hier avoir rédigé un P-V sanctionnant une réunion fictive du conseil d'administration de la Cnas. Ledit P-V signé par le SG de l'UGTA et approuvant le dépôt de 10 milliards de dinars est un faux. Devant le tribunal de Blida, il a avoué que le conseil d'administration ne s'est jamais réuni en date du 12 avril 2002. «Il est possible que cette résolution ne soit pas réglementaire et j'en assume pleinement la responsabilité.» Dans une tentative de justifier cet acte, il dira qu'en date du 24 avril 2001, le CA avait voté une résolution selon laquelle la caisse pouvait déposer son argent sur le marché monétaire et que Aboudjerra Soltani avait approuvé cette décision. «Ce document est un faux. Je n'ai jamais apposé ma signature ni donné mon accord. Ouvrez une enquête», a rétorqué Soltani.

Naval Imès - Alger (Le Soir) - Entendu en tant que témoin, Sidi Saïd a d'abord tenté de semer la confusion quant aux prérogatives du conseil d'administration de la Cnas qu'il a eu à présider. Il a voulu faire croire que ce CA n'était pas habilité à prendre des décisions.

En jouant sur les mots «décisions» et «résolutions», il a obligé la présidente à lui répondre «non, Monsieur Sidi Saïd, la loi est claire». Il finit par lâcher le mot. Entrant dans le vif du sujet, M<sup>me</sup>

Brahimi lui demanda des explications au sujet de la fameuse réunion fictive du 12 avril 2002. «J'ai en ma possession un document qui dit qu'en cette date, le CA s'est réuni. Alors Monsieur Sidi Saïd ? » Il n'avait pas d'autre choix que de dire que la réunion n'avait en fait jamais eu lieu. Confondu par la magistrate, il continue : «Entre la fin du premier mandat et le second du CA, j'avais à gérer les affaires.» Réponse de la présidente : «Vous ne pouviez en aucun

cas prendre de pareilles décisions tout seul.» Elle lui rappelle alors que le premier placement de la Cnas avait été effectué le 28 janvier 2002, soit avant même que le P-V ne soit rédigé. Explication de Sidi Saïd : c'est le DG de la Cnas qui lui aurait demandé une résolution justifiant le dépôt et il n'a fait qu'accéder à sa demande. La version de Bannaceur est tout autre. Il a encore une fois expliqué que lorsque Khalifa avait pris attache avec sa direction, il en avait discuté avec Sidi Saïd qui lui avait donné son accord verbal et promis une résolution ultérieurement. Faute de preuves écrites, c'est la parole de l'un contre celle de l'autre.

«Vous êtes rentré témoin, vous ressortirez en tant que tel»

Pour confirmer que le P-V en question n'était pas conforme à la réalité, la présidente a alors exhibé le registre dans lequel le CA notifie tous les P-V des réunions. Elle insiste sur le paragraphe relatif au dépôt. Réaction du patron de l'UGTA : «Il y a une faute.»

La présidente corrige : «Non, il y a un faux !» Aussi incroyable que cela puisse paraître, Sidi Saïd a soutenu que, jamais, il n'avait pris connaissance dans le détail des conventions signées avec El-Khalifa Bank. «Comment pouvez-vous signer un P-V avalisant un

dépôt datant de janvier avec une résolution datant d'avril ? » insiste la présidente de la cour. «C'est le poids de l'habitude.»

Et la présidente de demander : «Avez-vous informé la tutelle ? » Et Sidi Saïd d'affirmer que c'est à la direction générale de la Cnas qui assure le secrétariat de la faire.

La direction des caisses du ministère affirme n'avoir jamais rien reçu

Appelée à apporter son témoignage, M<sup>me</sup> Chentouf, qui assurait la fonction de directrice des caisses au niveau du ministère du Travail, a été catégorique : aucun PV avalisant un dépôt de la Cnas au niveau d'El Khalifa Bank n'est parvenu au ministère du Travail. Elle a expliqué qu'aucun courrier, même pas celui adressé personnellement au ministre, ne pouvait être reçu sans passer par le bureau d'ordre qui note les références dans un registre mis à jour au quotidien.

M<sup>me</sup> Chentouf a assuré que si une telle correspondance avait été adressée au ministre, il y aurait forcément une trace. Au terme de plus d'une heure et demie d'audition, Sidi Saïd a tenté de dégager sa responsabilité, laissant à l'assistance un goût d'inachevé, tant les réponses qu'il donnait étaient souvent anachroniques.

N. I.

## L'exécutant accusé, le signataire en liberté

Le directeur financier de la Cnas, qui avait été chargé par son directeur général de mettre à exécution une décision prise par Sidi Saïd — simple témoin dans l'affaire — est accusé. La justice lui reproche d'avoir appliqué une résolution prise par le SG de l'UGTA. Appelé à se justifier, il a expliqué hier comment il est arrivé à concrétiser le dépôt des 10 milliards de la Cnas. «J'ai reçu une convention signée entre El-Khalifa Bank et notre directeur général Bannaceur m'avait chargé de l'appliquer», dira-t-il.

N. I.

## Pas de gardes du corps dans le tribunal

Arrivé entouré de plusieurs de ses gardes du corps qui voulaient l'accompagner dans la salle réservée aux témoins, Aboudjerra Soltani a été appelé à l'ordre par la présidente qui lui a clairement dit : «Pas de gardes du corps dans le tribunal, Monsieur.» Et d'ajouter : «Nous-mêmes nous n'en avons pas...»

N. I.

## Le local de «Révolution et travail» vendu à Khalifa pour 17 milliards de centimes

Sidi Saïd a cédé le local qui abritait le journal de la Centrale syndicale Révolution et travail à Khalifa pour le prix de 17 milliards de centimes. La transaction s'est faite sans acte de vente mais sur la base d'une promesse de vente. L'UGTA n'a, à ce jour, pu récupérer que 10 milliards de la totalité de la somme de la transaction suite à la chute du groupe.

N. I.

## ABOUDJERRA

## SOLTANI A LA BARRE : «Sidi Saïd ne m'envoyait que des messages de vœux»

C'est aux environs de 17h30 que le ministre d'Etat, Aboudjerra Soltani fut appelé à la barre en tant que témoin. Il récitera des versets coraniques avant de déclarer tout de go qu'il a été ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la période allant du 27/12/1999 au 28/05/2001.

Il ajoutera qu'il avait proposé la révision de l'ordonnance 07/92 notamment ses articles 13 et 23. La juge qui lui demande si les décisions se prennent part vote du Conseil d'administration, Aboudjerra Soltani acquiesce avant de préciser qu'il faudrait que le quorum des 2/3 soit atteint.

A la question de savoir si la fameuse résolution du 21 avril 2001 signée par Sidi Saïd et qui fait état d'accord par la tutelle en matière de dépôt d'argent des caisses dans les institutions bancaires qui offrent le meilleur avantage a atterri au ministère, Aboudjerra Soltani dira : «Je n'ai rien reçu de Sidi Saïd sauf les messages de vœux pour tel ou tel événement.» Aboudjerra Soltani s'interrogera ensuite sur l'augmentation de 46% accordée en faveur des travailleurs de la Cnas au moment où ceux des autres secteurs n'ont en bénéficié que 10% pour affirmer que «l'empire Khalifa» n'a jamais assis son pouvoir durant son mandat. «Aucun placement n'a été effectué durant mon mandat», dira-t-il. Interrogé par le représentant du ministère public sur les dépôts de la Casnos de janvier 2001 à mai 2001, le ministre d'Etat affirme une fois de plus qu'il n'y a eu aucun placement à El Khalifa Bank, poursuivant qu'il interpellait à chaque fois les responsables de la Casnos pour leur dire que leurs caisses étaient fragiles.

«En principe on doit me remettre une médaille pour avoir sauvé la Casnos», soutiendra-t-il.

Au sujet de la résolution du 21/04/01, le ministre reviendra pour informer qu'elle n'a jamais atterri à son ministère et que les dépôts à El Khalifa Bank se sont opérés après son mandat. A la question du procureur général s'il s'en est inquiété par la suite, Aboudjerra Soltani répondra qu'il ne revient plus aux ministères qu'il quitte. «Je les considère comme une femme répudiée». Il insistera par ailleurs, qu'il n'a jamais dit qu'il faut déposer l'argent des caisses dans les banques qui offrent le meilleur taux.

«Le document auquel font allusion ces caisses est un faux pour lequel j'exige une expertise», insistera-t-il. Toutefois, le ministre d'Etat perd son sang-froid à la question de Me Boulefrad qui l'interpelle sur sa responsabilité par rapport aux dépôts d'argent des caisses. La juge intervient pour le rappeler à l'ordre, insistant que le ministre même s'il est à la barre comme témoin, il doit respecter le lieu et répondre sans élever la voix.

C'est Me Aït Larbi Arezki qui titillera Aboudjerra Soltani en l'interrogeant sur sa responsabilité durant les dépôts qui ont été effectués de 1998 à 2003. Il aura pour réponse qu'il n'est responsable que pour les 17 mois durant lesquels il a été à la tête du ministère du Travail.

L'avocat revient à la charge pour lui demander est-ce qu'il dispose des noms des «véritables personnes» qui sont derrière l'affaire Khalifa.

La juge rejette la demande de Me Aït Larbi. Cette question fera réagir Ali Benhadj qui était dans la salle et qu'il quittera en vociférant à tue-tête que c'est à cette «question qu'il fallait une réponse car elle préoccupe tous les Algériens».

La juge intervient pour dire que la politique se discute en dehors de la salle d'audience.

Nous apprenons qu'une instruction a été donnée pour que l'accès de Ali Benhadj à la salle du tribunal soit interdit.

M. B.

## «Vous êtes témoin pour l'instant»

Interrogé sur le placement de 4 milliards de dinars par la Cnas à El Khalifa Bank et la résolution du 12 février 2002 que Abdelmadjid Sidi Saïd a signée, la juge, Mme Brahimi, lui rappelle que pour lors il n'est que témoin.

«Vous êtes témoin pour l'instant, Monsieur Sidi Saïd», lui assénera-t-elle.

Ceci a suscité un brouhaha dans la salle.

M. B.

## ILS ONT APPRIS LE DÉPÔT DES 10 MILLIARDS DE DINARS DE LA CNAS PAR VOIE DE PRESSE Sidi Saïd démenti par les membres du conseil d'administration

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration (CA) de la Caisse nationale des assurés sociaux (Cnas) ont enfoncé Sidi Saïd, le patron de l'UGTA et président dudit conseil à l'époque du dépôt des 10 milliards de dinars chez El-Khalifa Bank. Majoritairement affiliés à la Centrale syndicale, ils l'ont contredit au sujet d'une supposée réunion du CA au cours de laquelle la décision du dépôt aurait été prise. Des secrétaires d'unions de wilaya, des secrétaires généraux de fédérations se sont succédé hier à la barre pour affirmer qu'effectivement, le CA débattait régulièrement de la question des placements des excédents de la Caisse mais que jamais le choix n'avait été porté sur El-Khalifa Bank et qu'ils n'avaient jamais avalisé une telle décision. Pire encore, tous affirment n'avoir pris connaissance du placement de l'argent de la Cnas dans les caisses de la banque qu'après la banqueroute de cette dernière. Ironie du sort : les membres ont reçu l'information par le biais de presse qui faisait état de la faillite d'El-Khalifa Bank.

N. I.

## Le DG de la CNR confondu par les membres du CA

Comme leurs collègues de la Cnas, les membres du CA de la Caisse nationale des retraités (CNR) ont affirmé que jamais ils n'avaient été consultés pour prendre une décision en faveur du dépôt des avoirs de la caisse chez El-Khalifa Bank. Appelé à témoigner, M. Azzi, membre du CA et SG de la FNTR, a maintenu les propos tenus chez le juge d'instruction selon lesquels le P-V sanctionnant une réunion du bureau du conseil d'administration et avalisant le dépôt chez El-Khalifa Bank était faux. «Le chapitre concernant cette question a été ajoutée.» Le témoin dira que, jamais, il n'avait été informé de ce dépôt et qu'en octobre 2002, lorsque des informations sur la faillite prochaine d'El-Khalifa Bank lui étaient parvenues, il avait demandé une réunion du CA durant laquelle il avait demandé à l'agent financier si l'argent de la Caisse était chez K. B. La réponse était évidemment affirmative ; suite à quoi, Azzi indique que des instructions avaient été données pour un retrait «immédiat» des sommes déposées. L'agent en question a alors retiré à deux reprises la somme de 4 milliards de dinars, tandis que les 4 milliards restants se sont évaporés.

N. I.